

Tableau des surfaces
Bâtiment Type R avec une activité de type L dans la salle polyvalente
4ème Catégorie (effectif cumulé de 200 à 300 personnes)

DESIGNATION		Occupation	effectif cumulé	effectifs enfants	effectifs personnel	NBRE DE LOCAUX	SU m ²	SURFACE TOTALE m ²
A0	CIRCULATION (mini 10 à 15%)							183
A1	ACCUEIL ET ADMINISTRATION	28						136
A1.1	Hall d'accueil généraliste - espace d'information	100 %	14		1	1	40	40
A1.2	Bureau Direction	100 %	1		1	1	15	15
A1.3	Secrétariat / Comptabilité	100 / 50 %	4		1	1	10	10
A1.4	Permanence sociale	4,5J/sem	9		3	3	10	30
A1.5	Espace Reprographie / Local archives					1	5	5
A1.6	Tisanerie (personnel moins de 19)					1	22	22
A1.7	Sanitaires publics (H et F)					2	7	14
A2	ANIMATION*	46						152
A2.1	Salle d'activités pour petits 3 / 6ans	VS / M	18	16	2	1	48	48
A2.2	Coin repos / Salle pour petits	VS / M	14	12	2	1	36	36
A2.3	Sanitaires pour petits 3 / 6ans					1	15	15
A2.4	Bureau responsable animation (1R + 2A)	VS / M			1	1	10	10
A2.5	Rangement					1	7	7
A2.6	Salle d'activités pour petits 3 / 6ans		14	12	2	1	36	36
A3	SECTEUR JEUNES***	33						95
A3.1	Foyer / Espace jeunes 13/17ans = Salle info	VS / M & S	30	30		1	80	80
A3.2	Bureau animateur (1R +2A)	VS / M & S	3		2	1	10	10
A3.3	Sanitaires					1	5	5
A4	SECTEUR POLYVALENT**	200						125
A4.1	Grande salle polyvalente / restauration		200	100		1	100	100
A4.2	Local stockage					1	15	15
A4.3	Sanitaires dont 6 à 13					1	10	10
A5	FONCTIONS SUPPORT	11						102
A5.1	Cuisine de préparation		10			1	86	86
A5.2	Vestiaires					2	6	12
A5.3	Local entretien / ménage		1			1	4	4
Sous-total Espaces centre social		* : 318 – 46 =	272					610
TOTAL CENTRE SOCIAL Surface Utile (SU)								610
TOTAL CENTRE SOCIAL SDP (SU x 1,30) : Surface de plancher (circulation + locaux techniques + cloisons)								793
TOTAL CENTRE SOCIAL SHON (SU x 1,40)								854
A6	ESPACES EXTERIEURS							
A6.1	Aire extérieure – 6ans (mini 50m ²)					1	75	75
A6.2	Aire extérieure secteur jeunes					1	100	100
A6.3	Préau					1	50	50
A6.4	Local rangement matériel					1	10	10
A6.5	Cheminement piétonnier	120 mL				1	1	200
A6.7	Cheminement véhicules	50 mL				1	1	100
A6.8	Un stationnement véhicule PMR					1	15	15
A6.9	Cinq stationnement agents					5	10	10
A6.10	Un espace deux roues					1	10	10
A6.11	Clôtures & Portails							
A6.12	Espace végétalisé (avec et sans arbres)							1200
A6.13	Bassin de rétention							
(*) :les enfants et accompagnants du secteur animation ne sont pas cumulables avec les occupants de la salle de restauration / salle polyvalente.								
(**) : La salle polyvalente sera limitée à 200 personne pour son utilisation par la direction.								
(***) : Le foyer et la salle polyvalente ne fonctionneront pas en mode autonome de manière simultanée. Lorsque la salle polyvalente sera utilisée comme salle des fêtes, le foyer devra être fermé.								

Observation : Conformément à la nouvelle réglementation (ordonnance du 16 novembre 2011) entrée en vigueur le 01/03/2012, **la surface plancher** s'impose comme l'unique référence en droit de l'urbanisme. Elle correspond à « la somme de surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades ». Ce qui équivaut à la surface dans œuvre.